



# ACADÉMIE DE MAYOTTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Division des examens et concours

### Bureau des concours

Arrêté n°057 du 02 mai 2023 portant  
composition du jury au concours externe  
d'assistant de service social, session 2023

### Le Recteur de la Région académique Recteur de l'académie de Mayotte

**Vu** le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;  
**Vu** la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;  
**Vu** le décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours interne et externe de recrutement d'assisant de service social des administrations de l'Etat ;  
**Vu** l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
**Vu** l'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
**Vu** Arrêté du 23 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
**Vu** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

### ARRÊTÉS

**Article 1** : le jury du concours commun externe d'assistant social pour la session 2023 est composé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Les épreuves d'admission auront lieu du mercredi 14 juin au vendredi 16 juin 2023 ;

**Article 3** : Le Secrétaire général du Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.



## COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE D'ASSISANT DE SERVICE SOCIAL - SESSION 2023

### Président :

Antoine RIDARD

Directeur du pôle des moyens et de la scolarité

### Membres du jury :

Adrien KIDIRI

Proviseur adjoint au lycée de Bamana

Véronique SEJALON

Assistante sociale CT

Maroudhuya NABOUHANI

Assistante sociale